



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

Délibération n° 2024-081

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

Domaine et patrimoine - Cessions

Cession partielle de la parcelle AI 102 Le Logis – Domiciliation de la société COUBRE AUDITION

Mme le maire rappelle la délibération n° 2023-180 relative à la vente partielle de la parcelle communale AI 102 au profit de M. MARIN Olivier lequel va construire un local dédié à l'exercice de l'activité d'audioprothésiste.

Pour ce faire, Monsieur MARIN a décidé de créer une société et a sollicité par courrier de pouvoir la domicilier au 3 rue du Logis 17570 SAINT-AUGUSTIN sous la dénomination EURL COUBRE AUDITION.

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil municipal qui DÉCIDE et VOTE par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- d'Autoriser la domiciliation de l'EURL COUBRE AUDITION au 3 rue du Logis 17570 SAINT-AUGUSTIN.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

25 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240618-2024_081DE

Reçu le 25 JUIN 2024

